

Maisons-Alfort, le 19 décembre 2013

AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire
de l'alimentation, de l'environnement et du travail
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
du produit biocide BROMA C de la société LODI SAS,
relevant de la formulation cadre AVOINE DECORTIQUEE
pour un usage par le grand public.**

L'Anses a accusé réception d'un dossier déposé par la société LODI SAS, concernant une demande d'autorisation de mise sur le marché du produit biocide BROMA C (PB-13-00075) relevant de la formulation cadre AVOINE DECORTIQUEE à base de bromadiolone, destiné à la lutte contre les rats et les souris (type de produit 14) pour un usage par le grand public. La bromadiolone est une substance active approuvée au titre du règlement (UE) N° 528/2012¹ (art. 9 et 86).

Considérant que ce produit biocide BROMA C est déclaré identique au produit de référence AVOINE DECORTIQUEE, qui porte le numéro d'enregistrement PB-12-00308 ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour le produit biocide BROMA C est bien strictement identique à celle déclarée pour AVOINE DECORTIQUEE ;

Considérant l'avis favorable de l'Anses relatif à la demande d'autorisation d'établissement de formulation cadre pour le produit de référence AVOINE DECORTIQUEE (PB-12-00308) ;

L'Anses émet un **avis favorable** à la demande d'autorisation de mise sur le marché du produit BROMA C pour un usage par le grand public relevant de la formulation cadre AVOINE DECORTIQUEE dans les conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour établir la formulation cadre à partir du produit de référence AVOINE DECORTIQUEE.

La demande de fourniture des données post-autorisation concernant le produit de référence AVOINE DECORTIQUEE s'applique au produit BROMA C.

Marc Mortureux

Mots-clés : BPRFC, BROMA C, AVOINE DECORTIQUEE, Bromadiolone, TP14

¹ Règlement (UE) N° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides